



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

PROJET EDUCATIF

Introduction

Il s'agit d'un centre de loisirs sans hébergement, organisé par la Communauté de Communes Rance Frémur, accueillant les enfants de 3 ans à 13 ans dans la Maison Intercommunale Rance Frémur, les enfants de 3 ans à 6 ans seront accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire "La souris verte" à Plouër-sur-Rance.

Le centre de loisirs fonctionne les mercredis, les petites vacances (Toussaint, février, Pâques) et le mois de juillet.

Il est ouvert en priorité aux enfants des quatre communes de la communauté de communes : Langrolay-sur-Rance, Pleslin Trigavou, Plouër-sur-Rance et Trémereuc.

Objectifs

Nous souhaitons permettre à chaque enfant de vivre pleinement des vacances épanouissantes, en répondant à ses différents besoins :

- Besoin d'être reconnu

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

- Besoin de sécurité affective et physique

La séparation avec sa famille peut être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir de graves conséquences sur son développement si elle est mal vécue.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer sa sécurité affective. L'enfant ne doit pas se sentir abandonné par ses parents, des liens doivent être maintenus tout au long du séjour.

L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : le centre de vacances avec d'autres enfants, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, dans les relations inter-personnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas noyé ; où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte.

L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit y être extrêmement vigilant.

- Besoin de respect des rythmes individuels des enfants

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à chaque enfant, et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins.

- Besoin d'autonomie

Si cette séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans le " grand bain de l'autonomie ", source d'insécurité tant physique qu'affective.

- Besoin d'activités

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui.

La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper, se laver...

La découverte des autres enfants et adultes de son petit groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant au centre puis les autres, ceux du village...

L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses 5 sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.

Le centre de loisirs éducatifs doit prendre sa place dans son environnement : la découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire. Notre objectif est de permettre à l'enfant de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant. Le jeu, les activités d'expression le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place au centre de vacances.

Il ne doit pas y avoir de coupure artificielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres. Il n'y a pas d'activités nobles et d'activités secondaires. Elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

Les conditions d'accueil

Le centre de loisirs sans hébergement accueille les enfants de 4 1/2 ans à 12 ans les mercredis, les petites vacances (Toussaint, février, Pâques), à la Maison Intercommunale Rance Frémur.

En juillet, il accueille les enfants de 3 ans à 6 ans à la garderie périscolaire "La souris verte" à Plouër-sur-Rance et les enfants de 6 ans à 12 ans à la Maison Intercommunale Rance Frémur.

Des mini-camps et séjours sont également organisés durant le mois de juillet, ouverts aux jeunes de plus de 8 ans.

Afin d'organiser au mieux les activités du centre de loisirs, la capacité d'accueil est fixée :

- les mercredis : 40 enfants
- les petites vacances : 50 enfants
- le mois de juillet : 100 enfants (répartis sur deux lieux d'accueil)
- les mini-camps et séjours : de 25 à 35 jeunes

Les mercredis :

16 enfants de 3 ans à 6 ans, avec 2 animateurs. (à la garderie périscolaire "La souris verte")

24 enfants de 6 ans à 12 ans, avec 2 animateurs. (à la Maison Intercommunale Rance Frémur)

Les petites vacances:

24 enfants de 3 ans à 6 ans, avec 2 animateurs. (à la Maison Intercommunale Rance Frémur)

36 enfants de 6 ans à 12 ans, avec 3 animateurs. (à la Maison Intercommunale Rance Frémur)

Le centre de loisirs d'été (juillet) :

40 enfants de 3 ans à 6 ans, avec 5 animateurs (à la garderie périscolaire "La souris verte")

60 enfants de 6 ans à 10 ans, avec 5 animateurs (à la Maison Intercommunale Rance Frémur).

24 jeunes de 10 ans à 13 ans, avec 2 animateurs

Horaires :

- de 7h30 à 9h00 : garderie
- de 9h00 à 17h00 : centre de loisirs
- de 17h00 à 18h30 : garderie

Modalités d'inscription

Afin d'organiser au mieux les activités, la date limite d'inscription est fixée de la manière suivante :

- les mercredis : le vendredi précédent (les inscriptions au trimestre sont possibles)
- les petites vacances : une semaine avant le début du centre
- le centre de loisirs de juillet : le 15 juin
- les mini-camps et séjours (*durant le mois de juillet*) : le 15 juin

Les familles doivent payer à l'inscription.

Budget - Tarifs

Le Conseil Communautaire vote, dans le cadre du budget primitif de la communauté de communes, le budget alloué aux activités du centre de loisirs.

Il fixe les tarifs pratiqués pour les garderies, les mercredis, les vacances, les mini-camps et les séjours.

L'organisation du centre de loisirs

Aménagement de l'espace

Des espaces spécifiques sont attribués à chaque groupe d'âge (salles d'activités, salle de repas, espaces extérieurs).

Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités : coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités ...

Un espace d'information est installé dans le hall d'entrée : règles de vie, programmes, sorties

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants

sur leurs droits et devoirs. Elles sont expliquées aux enfants et affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

La garderie périscolaire "La souris verte" est spécialement conçue pour les moins de six ans : salles d'activités, salle de repos, salle de repas.

L'équipe d'encadrement

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 (articles 12 à 22).

Les effectifs requis :

- accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum
 - accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum
- (50 % qualifiés, 30 % stagiaires, 20 % non qualifiés)

L'équipe est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'animateurs. Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble le centre et les mini-camps ou séjours.

Les relations avec les familles

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis. Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles :

- réunions d'information
- invitations à participer à des activités ou des sorties
- organisation de moments festifs.

Une permanence téléphonique est assurée par l'équipe de direction.

Le comité de gestion

Un comité de gestion, composé de trois à cinq élus, du directeur et de la secrétaire de la communauté de communes, se réunit régulièrement pour contrôler la bonne mise en œuvre du projet.

L'implication des élus locaux dans le projet

Le directeur(trice) travaille de manière régulière avec le président de la communauté de communes, ou son représentant, garantissant une attention permanente et un engagement régulier des élus à la mise en œuvre effective et à l'évaluation du présent projet.

Le Président